

A St Just le 14 octobre 2025.

## Accord temps de travail : Point d'étape.



Une nouvelle réunion sur le projet d'accord temps de travail s'est tenue ce mardi 14 octobre 2025. Si la direction devait envoyer le projet au plus tard le 29 septembre 2025, ce dernier a été envoyé le 6 octobre 2025 ce qui a laissé moins de temps pour étudier le projet.

Malgré cela, la **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** a pris le temps d'étudier le projet d'accord. Beaucoup de point ont été relevés, dont certains qui faisaient l'objet de lignes rouges pour notre organisation syndicale comme les deux jours de fractionnement qu'il est hors de question de laisser filer !

En début de séance, la direction a fait part de son intention de proroger l'accord PP d'une année afin de le renégocier. La **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** a été très clair, **il est hors de question de toucher cet accord !**

La **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** savait que si les négociations se déroulaient plutôt dans un état d'esprit constructif, tôt ou tard, nous allions rentrer dans le dur. Pour autant, il ne faut pas baisser les bras, notre organisation syndicale continue de revendiquer et de négocier. Si la direction souhaite un accord pour la fin d'année, **elle va devoir y mettre du sien.**

Entre autres, l'amplitude pour prendre la pause casse-croûte est à revoir, les délais de prévenance, le débit/crédit qui ne correspond pas à ce qui a été discuté, le travail du samedi après-midi qui pourrait devenir obligatoire. Quant au tickets restaurant pour lesquels la direction a fait le choix du chantage lors de la réunion de **CSE** du 22 septembre 2025, ils n'apparaissent pas. **Cette liste est non-exhaustive !**

La **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** a fait des propositions concrètes, elle a notamment réaffirmé sa position sur l'attribution automatique des deux jours de fractionnement. Notre organisation syndicale attend un retour avec le projet finalisé au plus tard le 24 octobre 2025 avant la prochaine séance de négociation qui se tiendra le mardi 4 novembre 2025 à 9h00.

En l'état actuel des choses, il paraît improbable que la **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** puisse apposer sa signature sur cet accord, même si quoi qu'il arrive, les salarié.es seront consulté.es avant toute prise de décision.

**La CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just.**